



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 21

N°DEL 2023\_01\_004\_4

*L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023**

**Objet : DECISIONS DU MAIRE**

Communication des décisions du Maire

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU  
Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Laurence GIORGINI  
Roger OLIVIER  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET  
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET  
Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Matthieu TAROT  
Julie HIVERT  
Marie-Françoise CASADEI

**Secrétaire de séance :**

Madame Linda TRIBET



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 24 01 2023  
Et publication ou notification  
Du 24 01 2023  
Le Maire,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et 23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, autorisant le transfert de la totalité des compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020\_04\_28\_1 du 8 juin 2020 portant modification des attributions générales au Maire ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et que Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal ;

Article 1 : Monsieur le Maire présente chacune des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

2022_193	2/12/2022	Décision portant signature d'une convention d'occupation précaire à Grand Cap – Jennifer LEJEUNE
2022_194	13/12/2022	Décision, qui annule et remplace la Décision Dec N° 2022_132 portant signature de l'offre de contrat n°A26-S-2022-00DD/0 coordination sécurité et protection de la santé pour l'aménagement de la chaussée et du cheminement piétonnier Bd du Littoral (2022*84), avec le bureau ALPES CONTROLES
2022_195	21/12/2022	Décision portant signature d'une convention générale d'assistance et de conseil juridique avec la SELARL LLC et Associés
2022_196	26/12/2022	Décision portant sur la fixation des tarifs de locations et de prestations de services Abrogation de la DEC n°2021_096 du 19 mai 2021
2022_197	26/12/2022	Décision portant Virements de crédits N°2 du compte de dépenses imprévues- section de fonctionnement du budget annexe Transport et parking
2023_001	09/01/2023	Décision portant signature de l'avenant à la convention de prestation de service AIST 83 – la santé au travail

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et prend acte de la présente délibération.

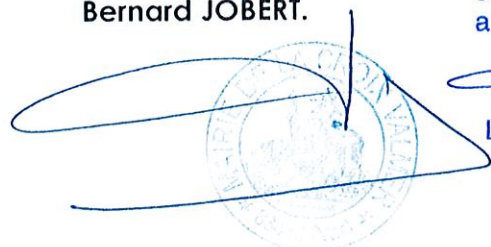
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**



**Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,**

**Le Maire**

24 JAN. 2023



**La Secrétaire de séance,  
Linda TRIBET.**



Conseil Municipal du 19 janvier 2023  
N° DEL 2023\_01\_004\_4

REÇU EN PREFECTURE

le 24/01/2023

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-083-218300481-20230119-DEL2023\_01\_